



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1<sup>er</sup> décembre 1997 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger  
Mario Lasalle  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel-Savignac  
Michel Landry  
André Picard  
Gaétan Lacombe

**R 278-97**

**Adoption du procès-verbal**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du Conseil du 3 novembre 1997 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**R 279-97**

**Adoption des comptes**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les comptes du mois au montant de 433 654.10 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**280-97**

**État mensuel des revenus et dépenses**

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 1997.

Arrivée de Mario Lasalle à 20H15

**R 281-97**

**Demande au ministère des Transports pour des travaux d'émondage**

Attendu que le verglas de janvier 1997 a causé d'énormes dommages aux arbres près des abords de routes à l'intérieur des limites de notre municipalité;

Attendu que la municipalité a fait des travaux d'émondage au niveau des routes et des rues qui lui appartiennent et qu'elle souhaite que le ministère des Transports fasse de même aux abords de la 158 et du chemin Archambault;

Attendu qu'une bonne partie des abords de la route 158 a déjà été émondée et ce jusqu'à la sortie vers Crabtree;



No de résolution  
ou annotation

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par André Picard, et unanimement résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'inscrire à leur programme d'entretien, dès le printemps 1998, la poursuite de l'émondage des abords de la route 158 vers l'entrée de la municipalité de Crabtree et sur l'ensemble du chemin Archambault.

**ADOPTÉ**

282-97

**Avis de motion - règlement adoptant le budget 98 du C.I.T. le Portage**

Monsieur Gaétan Lacombe, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement adoptant le budget 1998 du C.I.T. le Portage.

Départ de Gilles Granger à 20H35

283-97

**Avis de motion - règlement sur les chiens errants**

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement concernant les chiens errants.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

284-97

**Avis de motion - règlement concernant la conclusion d'une entente relative au Centre de traitement des appels 9-1-1**

Monsieur Jean Brousseau, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement concernant la conclusion d'une entente relative au Centre de traitement des appels 9-1-1;

R 285-97

**Organisation d'un souper de Noël pour les employés**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser Raymond Gauthier à organiser le souper de Noël pour les employés(es) municipaux et de défrayer les coûts qui s'y rattachent;

De l'autoriser également à faire les dépenses nécessaires pour souligner les 25 ans de services des employés Jean Chaput, Gilles Picard et Jean-Robert Payette.

**ADOPTÉ**

R 286-97

**Achat de billets pour le souper canadien des Chevaliers de Colomb**

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de faire l'achat de 8 billets pour le souper canadien des Chevaliers de Colomb, au prix de 15. \$ chacun.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Nomination du répondant et du coordonnateur à la bibliothèque municipale**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'informer le Centre Régional de service aux bibliothèques publiques Mauricie, Bois-Francs, Lanaudière que les personnes suivantes sont nommées pour l'année 1998:

Mario Lasalle	Répondant
Lise Fleury	Coordonnatrice

**ADOPTÉ**

**R 288-97**

**Modification au contrat d'électricité au futur centre administratif**

Attendu que la municipalité, lors de l'assemblée du 6 octobre 1997, a accordé le contrat d'électricité au futur centre administratif à Électricité Jacques Tessier Inc.;

Attendu qu'au cours des travaux nous avons réalisé que certaines modifications devaient être apportées au plan soit:

- changer l'alimentation du panneau au 2<sup>e</sup> étage 400 \$
- changer ancien panneau à l'étage 520 \$

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Lacombe, et unanimement résolu d'autoriser lesdits changements et d'accepter de défrayer les coûts supplémentaires.

**ADOPTÉ**

**R 289-97**

**Refinancement d'emprunt à la SQAE**

Attendu que la Société Québécoise d'assainissement des Eaux nous informe que la série AL vient à échéance le 15 décembre 1997 et que nous aurons alors un solde en capital à refinancer pour un montant de 1 401 226.39 \$;

Attendu qu'avant d'effectuer un refinancement, la municipalité a l'opportunité d'acquitter, en tout ou en partie, le solde non amorti à cette date;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu d'informer la Société québécoise d'assainissement des eaux que la municipalité n'a pas l'intention d'acquitter le solde ou une partie de celui-ci lors du refinancement du 15 décembre 1997; la Société peut donc procéder au refinancement de la totalité du solde soit: 1 401 226.39 \$

**ADOPTÉ**

**R 290-97**

**Délégué et substitut à la CDERJ**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu que monsieur Denis Laporte soit délégué de la municipalité à la Corporation de Développement Économique de la Région de Joliette et que monsieur Gilles Granger soit



No de résolution  
ou annotation  
**R 291-97**

son substitut.

**ADOPTÉ**

**Offre de services pour le renouvellement des assurances générales**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu de retenir les services de la firme Gestarisques Inc. pour le renouvellement des assurances générales de la municipalité, le tout, selon le volet I de l'offre datée du 20 novembre 1997 qui consiste en l'analyse et la négociation des conditions de renouvellement avec notre courtier d'assurance actuel, au prix de 900 \$.

**ADOPTÉ**

**R 292-97**

**Règlement 97-022 - annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Liguori**

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que le règlement 97-022 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Liguori, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 97-022**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LIGUORI**

Attendu qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. chapitre 0-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

Attendu que les municipalités de Crabtree et de la paroisse de Saint-Liguori ne sont pas divisées à des fins électorales en districts ou en quartiers électoraux;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné le 6 octobre 1997;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par André Picard, et unanimement résolu que le règlement portant le numéro 97-022 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

La partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Liguori délimitée par la description





No de résolution  
ou annotation

R 293-97

et le plan ci-joints faits le 27 novembre 1997 par Julien Raymond, arpenteur-géomètre, faisant référence à ses minutes R 3821, est annexée au territoire de la municipalité de Crabtree.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

**ADOPTÉ**

#### **Regroupement de la mutuelle de prévention - CSST**

Considérant que la municipalité désire améliorer ou mettre en place un nouveau programme de santé et sécurité au travail;

Considérant que l'UMRCQ a négocié, avec le Groupe AST, une offre de services des plus intéressantes dans ce domaine pour ses municipalités membres;

Considérant que la municipalité deviendra membre de l'UMRCQ, pour l'année 1998, afin de pouvoir bénéficier, notamment, de cette offre de services;

Considérant que la municipalité désire signer avec la Commission de la santé et de la sécurité du Travail (CSST), l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

Considérant que la municipalité désire signer avec le Groupe AST et l'UMRCQ, le Contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de l'UMRCQ;

Considérant qu'une autorisation s'avère nécessaire de la part de la municipalité envers le Groupe AST pour lui permettre d'avoir accès à des données, que la CSST possède sur elle, via un lien électronique;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu:

Que la municipalité approuve l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux à intervenir entre la municipalité et la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST);

Que la municipalité approuve le Contrat de services pour la gestion de la mutuelle de prévention des membres de l'UMRCQ à intervenir entre la municipalité, le Groupe AST et l'UMRCQ;

Que la municipalité approuve la signature du formulaire d'autorisation de l'employeur en vertu des articles 37 et 38 de la LATMP pour le lien électronique;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ces trois (3) documents pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

### Siège social de la nouvelle Commission Scolaire

Attendu le regroupement des trois (3) commissions scolaires de l'Industrie, Cascades-l'Achigan et Berthier-Nord-Joli;

Attendu que cette nouvelle entité désire regrouper ses services dans un nouveau siège social administratif;

Attendu que ce projet représente 165 emplois et nécessite un important investissement pour l'équipement informatique et immobilier;

Attendu que ce centre administratif desservira le territoire des trois (3) commissions scolaires ci-haut mentionnées ce qui équivaut au territoire des M.R.C. de Joliette, d'Autray, Matawinie et une partie de la M.R.C. de Montcalm;

Attendu que la localisation d'un tel équipement de services publics doit tenir compte de certains critères habituellement reconnus pour ce genre de décision;

Attendu que les arguments à caractère régional doivent primer sur les intérêts plus locaux surtout lorsqu'il s'agit d'immobilisations à même des fonds publics;

Attendu que la candidature de la Ville de Joliette présente de nombreux atouts pour localiser ce centre administratif;

Attendu que les nombreux arguments militant en faveur du centre administratif à Joliette sont: la localisation géographique centrale, les impacts financiers sur la gestion des immeubles et du personnel, les frais de déplacement, les services à la clientèle, l'ensemble des autres institutions et services présents dans le pôle joliettain, etc...;

Attendu qu'une étude élaborée par la M.R.C. de Matawinie dans le cadre de son projet de schéma d'aménagement révisé reconnaît le pouvoir d'attraction que le pôle de services joliettain exerce sur l'ensemble du territoire de Matawinie et ce, en fonction des emplois et des services;

Attendu l'importance d'un tel projet pour l'économie joliettaine et pour l'ensemble des territoires des M.R.C. visées;

Attendu la protection des nombreux emplois déjà présents sur le territoire de la commission scolaire de l'Industrie à Joliette;

Attendu l'historique du volet éducatif dans la région Lanaudière;

Attendu que Joliette est le chef-lieu d'un grand nombre d'institutions d'enseignement religieux et laïques dans la région de Lanaudière;

Attendu que se retrouve à Joliette le plus important centre de formation professionnelle des trois (3) commissions scolaires visées;

Attendu que plusieurs partenaires dans le milieu



No de résolution  
ou annotation

joliettain sont actuellement mobilisés pour soutenir la présente demande;

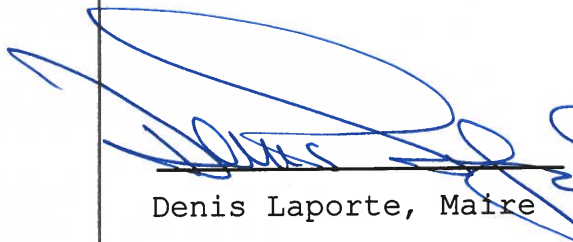
En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu:

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. De demander aux commissaires de la nouvelle commission scolaire 14-02 de retenir Joliette pour la localisation de leur centre administratif;
3. De transmettre la présente résolution aux municipalités de la M.R.C. de Joliette, à monsieur Guy Chevrette, député de Joliette et ministre du Développement des régions, à madame Pauline Marois, ministre de l'Éducation, à monsieur Bernard Landry, ministre d'État de l'économie et des finances, à monsieur Bernard Lacasse, président de la commission scolaire 14-02 et à madame Johanne Paradis, directrice générale de la commission scolaire 14-02.

**ADOPTÉ**

L'assemblée est ajournée au 15 décembre 1997 à 19H30.

L'assemblée est levée à 20:50 heures.

  
Denis Laporte, Maire

  
Sylvie Malo, sec.-trés.